Envoyé en préfecture le 01/02/2024
Reçu en préfecture le 01/02/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240124-D18_2024-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 24 janvier 2024

L'an 2024 et le 24 janvier à 17h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 11 janvier 2024.

Le conseil devait se tenir initialement le jeudi 18 janvier 2024. Au regard des conditions météorologiques, celui- ci a été déplacé au mercredi 24 janvier 2024 à 17h, information transmise aux élus communautaires le jeudi 18 janvier 2024.

Date de la convocation : 11 janvier 2024
Date d'affichage : 11 janvier 2024
Délibération N° 24-01-2024 / N°18
Etaient présents les membres en exercice : 72

Messieurs Pascal Coin, Pascal Mestan, Alain Rose, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot,, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 8
Membres ayant donné procuration : 6
Membres votants : 86

Absents : Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Benoit François, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Raymond Lavigne, Magalie Jonard, Eric Caron, Henri Cuvillier, Louis Lambert, Xavier Normand
Absents suppléés : Hubert Tassencourt suppléé par Chantal Géneau de Lamarlière, Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Luc Delaporte suppléé par Francine Camus, Romuald Delattre suppléé par Jacqueline Lécossois, René Pruvost suppléé par Jean-Paul Frenoy, Frédéric Plaquet suppléé par Elisabeth Dufour, Chantal Dufresne suppléée par Muriel Lebas
Absents excusés : Patrick Roblot, Sylvie Gabez, Florence Dambreville, Jacques Nick, Marie-Angèle Lefetz, Julien Bellengier, Patrick Dekeyser, Jean Bridel, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Pierre Guillemant, Magali Urbanac, Guillaume Lefebvre, Emmanuel Ioos

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Murielle Roussel, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Alain Traisnel ayant donné procuration à Damien Bricout, Sylviane Evain ayant donné procuration à Philippe Lefebvre, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken,

Envoyé en préfecture le 01/02/2024
Reçu en préfecture le 01/02/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240124-D18_2024-DE

Secrétaire de séance : Eric Poulain

Titre de la délibération : Convention financière avec l'association Les Raunes

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'il existe sur le territoire une école de musique associative qui assure des enseignements indépendamment de l'école communautaire.

L'école fonctionne à prix coûtant et ne bénéficie pas du soutien financier public. Le Président de l'association a sollicité la communauté de communes pour une subvention lui permettant de maintenir des prix d'inscriptions accessibles aux familles. La sollicitation est de 6 500 € pour un budget de 30 295 €.

Madame la Vice-Présidente précise que cette année 39 élèves, dont les familles résident sur la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, sont inscrites aux Raunes.

Après avis favorable du Bureau en date du 10 janvier 2024, le conseil communautaire décide à l'unanimité

- de répondre favorablement à cette demande
- de verser la somme de 6 500 € pour l'année 2024 à l'association Les Raunes

Le Président

Michel Seroux

Communauté de Communes des Campagnes * Pas de Calais *

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 01/02/2024 et publication ou notificatio du 01/02/2024

Communauté de Communes des Campagnes * Pas de Calais *